

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_134

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET

Par délibération en date du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'opération d'isolation thermique par l'extérieur de la Résidence Autonomie le Ronquet ainsi que la demande de participation financière de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2025 et de la CARSAT Sud-Est sur ce projet. Le montant estimatif des travaux d'isolation a été délibéré à 414 024 € HT et la participation financière demandée à la CARSAT Sud-Est à 165 609,60 €.

La CARSAT Sud-Est a informé la ville de la possibilité de demander une subvention également sur le projet de changement des menuiseries prévu à la Résidence Autonomie pour un montant prévisionnel de 73 410,78 € HT. La pose de menuiseries en PVC permettra de renforcer l'opération d'isolation du bâtiment.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation de l'opération de pose de menuiseries sur les fenêtres de la Résidence Autonomie le Ronquet.
- demander à la CARSAT Sud-Est sa participation financière sur ce projet.
- valider le plan de financement prévisionnel proposé :

	Montant HT	% de financement
Participation CARSAT Sud	29 364,31	40%

Est demandée		
Autofinancement	44 046,47	60%
TOTAL	73 410,78	100%

- préciser que cela porte le montant de la participation financière demandée à la CARSAT Sud-Est pour les travaux de rénovation thermique de la Résidence Autonomie le Ronquet à 194 973,91 €.

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_25_16 du 30 janvier 2025 relative aux demandes de subventions réalisées pour l'opération de rénovation thermique de la résidence autonomie le Ronquet,

Sur le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la réalisation de l'opération de pose de menuiseries sur les fenêtres de la Résidence Autonomie le Ronquet.

DEMANDE à la CARSAT Sud-Est sa participation financière sur ce projet.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

PRECISE que cela porte le montant de la participation financière demandée à la CARSAT Sud-Est pour les travaux de rénovation thermique de la Résidence Autonomie le Ronquet à 194 973,91 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.